



VILLE DE MAÏCHE
25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2023-29 – Réglementation de la circulation rue du Belvédère – travaux sur transformateur électrique.

Le Maire de MAÎCHE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de M Nicolas BENALIOUA représentant ENEDIS ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation rue du Belvédère, le temps de l'intervention sur un transformateur électrique ;

A R R E T E

Article 1 : Le mardi 09 mai 2023 de 09h30 à 12h30, la circulation rue du Belvédère sera interdite à la circulation à tout véhicule entre le carrefour formé avec la rue Montalembert et celui de la rue du Mont, en raison de travaux sur un transformateur électrique nécessitant la mise en place d'un camion grue. La déviation se fera par les rues adjacentes (rue du Mont depuis la rue du Mont Miroir).

Article 2 : L'entreprise ENEDIS mettra en place la signalisation qui s'impose (panneaux type KC1 route barrée aux carrefours mentionnés à l'article 1).
La chaussée devra être laissée propre et en état à l'issue des travaux.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Messieurs les chefs de centre de secours de Maîche, Charquemont et Damprichard,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville.

Publié sur le site internet le 25 avril 2023

Maîche, le 18 avril 2023,

Le Maire,
Régis LIGIER

